

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021
COMMUNE DE NEUF-MARCHE
2^{ème} réunion de 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19h00 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Neuf Marché, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique BUT, Maire.

Présents Mesdames et Messieurs :

Mmes LESEIGNEUR Marie-France, BOURGOIN Véronique, DERVARIC Martine, LECLERQ Johanna, DUMAZEDIER Marie
 Mrs COLLET Frédéric, GREUET Laurent, PEZET Boris, BUT Dominique, POREZ Jean-Paul, BOURDON Zacarie, OUIN Arnaud

Absents excusés : Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mme BOURGOIN Véronique
 Mr BANCE Stéphane pouvoir à Mr BUT Dominique

Mme GROS Karen

Secrétaire de séance : COLLET Frédéric

Date de convocation : 02 avril 2021

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint -Valéry-en-Caux
- Transfert de la prise de compétence de la Loi sur les Orientations des Mobilités à la Communauté de communes des 4 Rivières

L'ensemble des membres du Conseil municipal accepte cette demande

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2021

Après lecture ce compte rendu est adopté à l'unanimité

PRESENTATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Dans la section de fonctionnement à : 739 983.62€
- Dans la section d'investissement à : 263 935.59€

CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire donne lecture d'un état de provisionnement des créances émanant de la trésorerie municipale relatif à la cantine impayée, malgré de nombreuses relances envers les débiteurs. La trésorière municipale demande l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 396.46€.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'inscrire cette somme au budget primitif sur le compte 6541 « créances admises en non valeurs ».

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal vote le maintien des taux actuels et adopte le taux de TFPB 2020 augmenté du taux du département (25.36%) selon le tableau ci-dessous

LIBELLES	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit de référence	Taux votés	Produits attendus
Foncier bâti	455 300	194 413	42.70 (*)	194 413
Foncier non bâti	69 200	25 383	36.68	25 383
CFE	38 100	7 776	20.41	7 776
			TOTAL	227 572

(*dont taux départemental 2020 : 25.36)

DECISION A PRENDRE POUR UN EVENTUEL TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de prendre la décision pour un éventuel transfert de compétence en matière d'urbanisme à la Communauté de communes des 4 rivières.

- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi A.L.U.R,
- Vu le renouvellement du conseil communautaire intervenu en juillet 2020,
- Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- Considérant que la loi prévoit une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé si au moins 25% des communes représente au moins 20% de la population communautaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence Urbanisme à la communauté de communes des quatre rivières

DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

Vu :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

Considérant :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,

- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Proposition :

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- soit de refuser l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux.

Après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré, l'unanimité des Membres du conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

TRANSFERT DE LA PRISE DE COMPETENCE DE LA L.O.M (Loi sur les Orientations des Mobilités) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise en conseil communautaire en date du 25 mars dernier et demande à l'assemblée d'acter ce transfert de compétence communautaire.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré acceptent à l'unanimité ce transfert de compétence à la communauté de communes des 4 rivières.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20H35

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises :
n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17, 2021-18, 2021-19

Liste des présents

Mme BOURGOIN Véronique	
Mme DERVARIC Martine	
Mme DUMAZEDIER Marie	
Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mme LECLERQ Johanna	
Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mme BOURGOIN Véronique	
Mr BUT Dominique	

Mr COLLET Frédéric	
Mr GREUET Laurent	
Mr PEZET Boris	
Mr BANCE Stéphane pouvoir à Mr BUT Dominique	
Mr POREZ Jean-Paul	
Mr OUIN Arnaud	
Mr BOURDON Zacarie	